

Terres d'Argentan Interco <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Bureau communautaire Séance du 4 juillet 2024
<u>Date de convocation</u> 28 juin 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16 <u>Vote</u> Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 12 JUIL. 2024	<p>Le quatre juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} vice-présidente de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents</u> : GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente – VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président – ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente – BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président – MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président – CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente – COUPRIT Pierre – DUPONT Cécile – DUVAL Corinne (représentant BOURDELAS Karine) – JIDOUARD Philippe – LAMBERT Hervé – LE FEUVRIER Patricia – LOLIVIER Alain – MALLET Gilles – RUPPERT Roger – SANCHEZ Nadia.</p> <p><u>Excusés</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président – TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président – GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente – MICHEL Clothilde 10^{ème} vice-présidente – FRÉNÉHARD Guy.</p> <p><u>Absents</u> : LERAT Michel, 5^{ème} vice-président – BALLOT Jean-Philippe – BLAIS-LEBLOND Laëtitia – CLAEYS Patrick – MESSAGER Brigitte.</p>

BC-2024-014	Modification du tableau des effectifs
--------------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5211-10 ;
Vu le code général de la fonction publique,
Vu les décrets portant statuts particuliers dans les cadres d'emplois relatifs aux postes concernés,
Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire.
Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs de l'établissement ;
Considérant la nécessité de créer des emplois saisonniers pour répondre aux besoins du Centre aquatique et de l'Office de Tourisme ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De modifier les postes du service éducation à compter du 1^{er} septembre 2024 afin de répondre aux mouvements annuels (départ en retraite, création ou suppression de classes notamment) et mettre en œuvre une expérimentation d'animation sur des temps de pause méridienne et/ ou de garderie.

Article 2

De solliciter le recours à 6 contrats Parcours emploi compétences pour exercer les fonctions d'agents périscolaires à hauteur de 20 heures par semaines pour une durée de 12 mois et de demander le financement afférent auprès de France Travail (30 % de la rémunération correspondant au SMIC).

Article 3

De créer deux postes d'adjoints techniques territoriaux à temps complet du 8 juillet au 1^{er} septembre 2024 pour le centre aquatique.

Article 4

De créer un poste d'opérateur territorial des activités physiques et sportives à temps complet du 8 juillet au 1^{er} septembre 2024 pour le centre aquatique.

Article 5

D'approuver le recrutement, sous la forme d'un contrat de vacation, d'un guide en charge des 10 visites du Camp de Bierre et de préciser que celui-ci sera rémunéré 69 € bruts par visite.

Article 6

De solliciter auprès du Conseil départemental de l'Orne une subvention à hauteur de 1500 €.

Article 7

De supprimer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet et de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Article 8

De dire que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget principal.

Article 9

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLE



A Terres
d'Argentan
INTERCO

Terres d'Argentan Interco <hr/> Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Bureau communautaire Séance du 4 juillet 2024
<p><u>Date de convocation</u> 28 juin 2024</p> <p><u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16</p> <p><u>Vote</u> Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0</p> <p>Publication le :</p> <p>12 JUL. 2024</p>	<p>Le quatre juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} vice-présidente de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents</u> : GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente – VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président – ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente – BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président – MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président – CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente – COUPRIT Pierre – DUPONT Cécile – DUVAL Corinne (représentant BOURDELAS Karine) – JIDOUARD Philippe – LAMBERT Hervé – LE FEUVRIER Patricia – LOLIVIER Alain – MALLET Gilles – RUPPERT Roger – SANCHEZ Nadia.</p> <p><u>Excusés</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président – TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président – GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente – MICHEL Clothilde 10^{ème} vice-présidente – FRÉNÉHARD Guy.</p> <p><u>Absents</u> : LERAT Michel, 5^{ème} vice-président – BALLOT Jean-Philippe – BLAIS-LEBLOND Laëtitia – CLAEYS Patrick – MESSENGER Brigitte.</p>

BC-2024-015	Accueil d'un volontaire en service civique au sein du réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco
--------------------	---

Vu le code général de la fonction publique,
Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,
Vu la délibération du conseil communautaire n°D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;
Considérant les besoins de la médiathèque, et notamment la nécessité d'accompagner les usagers au sein du Fablab, de mettre en œuvre des accueils d'éducation artistique et culturelle et s'assurer une médiation culturelle avec le public adolescent ;
Considérant qu'il convient de procéder à la modification du tableau des effectifs de l'établissement ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

De mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité pour une mission de service civique dans le domaine de « la culture et des loisirs » pour une durée de 8 mois. Le temps de travail sera de 24 heures hebdomadaires.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} vice-présidente déléguée, à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale chargée de la cohésion sociale.

Article 3

D'autoriser Monsieur le Président, ou Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} vice-présidente déléguée, à signer le contrat d'engagement de service civique pour une durée de 8 mois avec un volontaire pour la sensibilisation des publics aux pratiques culturelles et numériques et à l'accueil du public au sein de la médiathèque.

Article 4

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télerecours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ



Terres d'Argentan Interco Département de l'Orne	EXTRAIT du registre des délibérations du Bureau communautaire Séance du 4 juillet 2024
<u>Date de convocation</u> 28 juin 2024 <u>Conseillers</u> En exercice : 26 Présents : 16 Pouvoirs : 0 Votants : 16 <u>Vote</u> Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0 Publication le : 12 JUL. 2024	<p>Le quatre juillet deux mil vingt-quatre à dix-huit heures, le Bureau communautaire s'est réuni au siège administratif de Terres d'Argentan Interco, sous la présidence de Madame Brigitte GASSEAU, 2^{ème} vice-présidente de Terres d'Argentan Interco.</p> <p><u>Présents</u> : GASSEAU Brigitte, 2^{ème} vice-présidente – VIEL Gérard, 3^{ème} vice-président – ÉCOBICHON Florence, 4^{ème} vice-présidente – BELLANGER Patrick, 6^{ème} vice-président – MENEREUL Jean-Louis, 8^{ème} vice-président – CHOQUET Brigitte, 9^{ème} vice-présidente – COUPRIT Pierre – DUPONT Cécile – DUVAL Corinne (représentant BOURDELAS Karine) – JIDOUARD Philippe – LAMBERT Hervé – LE FEUVRIER Patricia – LOLIVIER Alain – MALLET Gilles – RUPPERT Roger – SANCHEZ Nadia.</p> <p><u>Excusés</u> : LEVEILLÉ Frédéric, Président – TOUSSAINT Philippe, 1^{er} vice-président – GAYON Sylvie, 7^{ème} vice-présidente – MICHEL Clothilde 10^{ème} vice-présidente – FRÉNÉHARD Guy.</p> <p><u>Absents</u> : LERAT Michel, 5^{ème} vice-président – BALLOT Jean-Philippe – BLAIS-LEBLOND Laétitia – CLAEYS Patrick – MESSENGER Brigitte.</p>

BC-2024-016	Lancement d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à la fourniture de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques de Terres d'Argentan Interco
-------------	--

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-1 ;
 Vu le code de la commande publique, notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 ;
 Vu la délibération du conseil communautaire n° D2020-34 ADM du 23 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil communautaire au bureau communautaire ;
 Vu la loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique qui prévoit dans son article 6 que « les collections des bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements qui relèvent du domaine privé mobilier de la personne publique propriétaire sont régulièrement renouvelées et actualisées » ;
 Considérant la nécessité de recourir à un marché public, selon la procédure adaptée, afin de permettre la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes pour la fourniture de livres non scolaires au réseau des médiathèques de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco ;
 Considérant la nécessité de sélectionner un opérateur économique pour chacun des lots ;
 Considérant la nécessité de respecter les règles de la commande publique ;

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité, décide :

Article 1

D'autoriser Monsieur le Président à lancer un marché public passé selon la procédure adaptée, sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande, relatif à la fourniture de livres non scolaires pour le réseau des médiathèques de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco.

La décomposition des lots est la suivante :

Lot	Désignation du Lot	Montant annuel maximum HT des commandes
1	Ouvrages de grande diffusion bibliothèque adultes	35 000 €
2	Ouvrages de grande diffusion bibliothèque jeunesse	18 000 €

3	Bandes dessinées adultes et jeunesse	14 000 €
Total annuel pour l'ensemble des lots de l'accord-cadre		67 000 €

A ce titre, il convient de considérer la somme de 201 000,00 € HT pour ce qui concerne le montant de l'accord-cadre.

Article 2

D'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces de l'accord-cadre et l'ensemble des documents relatifs à celui-ci dans le cadre de sa passation et de son exécution.

Article 3

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyen » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.*

Le Président,
Frédéric LEVEILLÉ

